

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

Compte rendu du Conseil municipal du 22 mai 2023

Dare de séance :22 mai 2023

Date de convocation : 15 mai 2023

Date d'affichage : 2 juin 2023

Présents :

Didier Chavand, Sophie Valette, Delphine Laurent, Alexandra Benso, Laurent Nancy, Jean François Rivier, Julien Parriaux, Patrice Rivier, Françoise Pouvreau, Laure Germain, David Gerbe, Bénédicte Occhipinti, Clara Magalhaes. Blandine Lamouroux. Marie Thérèse Laurent.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants au cours de la séance : 15

Mr Julien Parriaux est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité.

1° amende de police.

Le sujet amende de police n'étant pas à l'ordre du jour, le maire propose au conseil de mettre ce sujet à l'ordre du jour.

Le conseil ayant accepté à l'unanimité, le maire laisse la parole à Mr Nancy.

Ce dernier explique que l'éclairage autonome des arrêts de car du Philippe et des Volets Verts relevant de la mise en sécurité des usagers, une demande de subvention au titre des amendes de police pourrait être déposée.

Il rappelle que les amendes de police peuvent financer jusqu'à 50% des projets quand ils sont retenus.

Le conseil, à l'unanimité après en avoir délibéré, DECIDE :

D'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police, concernant le projet d'éclairage autonome des arrêts de cars scolaires du Philippe et des Volets Verts.

Délibération n° 20/2023.

2° subvention association la douceur de l'être.

La présidente de l'association « la douceur de l'être » a questionné par courrier le maire, en rappelant qu'elle avait fait une demande de subvention dans les mêmes termes que les années précédentes, et qu'elle n'avait pas obtenu de réponse.

Il semblerait que cette demande a été égarée. Mr le maire propose donc de rajouter au budget une subvention de 200 euros à « la douceur de l'être ».

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

Le conseil, à l'unanimité après en avoir délibéré, DECIDE :

L'octroi d'une subvention de 200 euros à l'association « la douceur de l'être »

Délibération n° 21/2023.

3° convention hébergement d'urgence.

Françoise Pouvreau présente un modèle de convention de mise à disposition d'un logement d'urgence, utilisée par la commune de Chatillon.

Cette convention prévoit une durée d'occupation de 1 mois renouvelable deux fois.

Elle s'adresse à un public ayant un besoin très temporaire de logement, comme des personnes subissant des violences familiales, ou ayant subi un sinistre.

Cette convention sera envoyée aux membres du CCAS pour qu'ils puissent la faire évoluer par leurs remarques.

Notre logement est bientôt prêt à être mis à disposition.

Il manque actuellement 2 lits une personne, ce qui permettrait de loger une famille de quatre personnes.

Didier Chavand et Alexandra Benso proposent chacun un lit, ce qui finaliserait l'ameublement.

Il resterait alors à lister le matériel mis à disposition et nous pourrions alors signifier cette disponibilité à la communauté de commune, qui fera remonter l'information à la préfecture.

4° règlement du cimetière.

Le règlement du cimetière a été mis à jour.

Il sera lui aussi envoyé par mail à tout le conseil pour remarques éventuelles.

La question du tri des déchets dans l'enceinte du cimetière est posée.

Dès que le règlement sera finalisé, les habitants en seront informés par la Letr'Actu et sur le site internet de la mairie

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

5° carrefours dangereux au Pont et en Bagny.

Trois conseillers ont rencontré le responsable de la voirie départementale en début d'année, pour lui faire part du caractère dangereux de deux insertions de voie communale sur la RD385.

Il a rendu ses conclusions dernièrement. La solution qu'il propose au Pont ne paraît pas pertinente, car elle ne résoud pas le problème de circulation le plus dangereux, à savoir l'accès à la route du Néanne par forte circulation.

La solution pour la route de Bagny, un combiné d'élagage pour une bonne visibilité et de panneaux de priorité semble plus adaptée, il faudrait que la mairie contacte le propriétaire du terrain qui longe la route de Bagny en aval, afin de créer un petit terre-plein de croisement.

Des habitants des maisons en face du pont de Bagny ont alerté la mairie sur la dangerosité de se garer au bord de la départementale. Une discussion à ce sujet a été initiée avec le nouveau propriétaire de la parcelle anciennement occupée par MTI, la parcelle venant jusqu'au bord de la route départementale pourrait éventuellement présenter une alternative de stationnement.

6° avenir épicerie

La mairie a négocié avec le liquidateur judiciaire pour racheter le mobilier de l'épicerie.

Mme Magalhaes va formaliser la demande pour le compte de la mairie.

Dès que nous aurons racheter le mobilier, nous aurons à nouveau accès aux lieux, ce qui sera bien plus simple pour chercher un repreneur.

Le maire a contacté une représentante de « comptoirs de campagne », qu'il doit rencontrer prochainement.

7° création d'un poste technique 26 h 25.

Suite à des changements d'affectation sur le poste d'hélène BARRE depuis janvier 2023, le conseil municipal doit donc créer un poste d'agent technique principal 2 classe de 26 h 25 afin qu'elle ait la totalité de sa paye en tant qu'agent technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

D'autoriser le maire à créer un poste d'agent technique principal 2 classe de 26h25 hebdomadaires.

Délibération n° 22/2023.

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

8° commission ressources humaines.

Amélie Morlière va reprendre son poste à la rentrée de septembre.

Les modalités de son temps de travail restent à définir, car certains changements, comme la fin de la préparation des repas pour le centre aéré pendant les petites vacances scolaires va changer certaines affectations.

La commission RH a proposé de ne pas titulariser Nathalie Rabbe, qui est en stage actuellement au poste de secrétaire de mairie.

Le conseil prend acte de cette proposition, et personne ne s'y oppose.

9° Communications diverses :

Le maire communique plusieurs informations à l'ensemble du conseil sur des sujets variés :

La cave coopérative de LETRA a fait une demande d'installation pour une grande surface de panneaux photovoltaïques.

Il y a actuellement plusieurs chantiers de voirie sur la commune pour tenter de résoudre des problèmes récurrents d'écoulement des eaux.

Le maire a engagé un devis de 2530 euros correspondant à l'enherbement des allées principales du cimetière.

La peinture au sol pour les jeux dans la cour d'école sera refaite au mois d'Aout.

10° Gestion des déchets :

La communauté de commune qui gère nos déchets nous rappelle par la voix de David Gerbe que les bio-déchets seront interdits dans les poubelles à partir du 1 janvier 2024.

Une réflexion sur l'opportunité de mettre à disposition des composteurs sera donc bientôt nécessaire

11° réunion publique :

Sur proposition d'un adjoint, le conseil est favorable à la mise en place d'une réunion publique avec la population, portant sur l'ensemble des thématiques municipales.

La date du 30 septembre à 10h est finalement retenue.

12° communication de la commission salles communales :

Les membres ont rangé sous l'école et sur la dalle de la salle des sports.

Ils ont procédé à l'inventaire des tables qui peuvent être prêtées aux associations et aux particuliers, qui seront à réserver en mairie. Un livret d'information d'utilisation des salles sera installé dans chacune d'elle.

Certains conseillers proposent de se débarrasser des anciens tatamis, qui prennent de la place et qui n'étant plus aux normes n'ont plus de valeur à la revente.

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

13° Letr'Actu :

Le prochain Letr'Actu paraîtra au mois de juillet.
Réunion de la commission le 14 juin au caveau à 20h

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 26 juin à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.